



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Redevance

Question écrite n° 48401

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre délégué au budget sur le problème du paiement de la redevance de télévision par des personnes en difficulté. S'il est vrai que des mesures d'exonération ont d'ores et déjà été prises, force est de constater que des familles à faibles revenus ont beaucoup de difficultés à s'acquitter des frais de redevance de 700 francs pour un téléviseur couleur. Or, pour tout retard de paiement, une pénalité de 30 % est appliquée, soit un coût de 910 francs. Ceci a deux conséquences : une fraude importante à la redevance et l'engagement de poursuites par voie d'huissier avec, en outre, des frais de gestion importants. Aussi il lui demande s'il ne serait pas possible de permettre un paiement échelonné de ces sommes afin de permettre aux plus démunis de s'acquitter de cette redevance dans les meilleures conditions.

Données clés

Auteur : [M. Delnatte Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48401

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 753